

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Orléans obtient le label 4 fleurs au concours des Villes et Villages fleuris

**Grâce à une politique environnementale et d'embellissement de la ville exigeante et cohérente, la Ville d'Orléans s'est vue récompensée du label 4 fleurs au concours des Villes et Villages fleuris, jeudi 25 octobre 2018.**

#### Un label exigeant

Sous l'impulsion d'Olivier Carré, Maire d'Orléans et Président d'Orléans Métropole, et d'Aude de Quatrebarbes, Adjointe au Maire en charge de la Gestion du domaine public, la Mairie d'Orléans s'est engagée dans une démarche de labellisation 4 fleurs. Valorisant les communes depuis près de 60 ans, le label Villes et Villages fleuris est gage de reconnaissance de l'importance accordée par la ville à la création d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes. Il récompense les efforts faits pour améliorer l'espace public de chacun des quartiers, le savoir-faire des agents, le cadre de vie des habitants, que ce soit en termes de patrimoine végétal et de fleurissement, de respect de l'environnement, de gestion de l'espace public, de communication sur le végétal ou encore de valorisation de l'identité du patrimoine propre à la ville. Une fois attribuée, la 4<sup>ème</sup> fleur, représentant le dernier niveau du label, est contrôlée tous les trois ans par un jury national issu du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

#### Les atouts d'Orléans

Parmi les divers atouts de la ville présentés au jury, voici les points qui ont su retenir leur attention :



- Le fleurissement en pleine terre, la grande quantité de plantes annuelles pour le fleurissement saisonnier et des espaces plantés en vivaces et arbustes
- La qualité et la technique horticole
- La maîtrise du fleurissement avec sa variété, l'harmonie des couleurs et la composition
- La diversité dans le choix d'essences d'arbres
- La gestion du patrimoine vert
- La conception et le soin apporté à l'espace public
- La propreté de la ville
- La qualité du patrimoine bâti, de la signalétique communale et du mobilier urbain
- L'enfouissement des réseaux
- La démarche de développement durable très avancée : végétalisation du cimetière, des trottoirs, le paillage et le compostage. A noter que le paillage est une technique qui limite la pousse de mauvaises herbes et conserve l'humidité du sol, diminuant ainsi l'arrosage.
- La favorisation de la biodiversité et sa protection, notamment avec l'intégration du Zéro Pesticide depuis 2009
- La communication faite aux différents publics, avec la création du Jardin enchanté d'Alice par exemple.

### **Des efforts récompensés**

S'investissant depuis une dizaine d'années dans une stratégie de respect de l'environnement, la Mairie d'Orléans a non seulement su montrer qu'elle partage les valeurs du label, mais aussi son engagement pour la mise en valeur de la ville ainsi que son souci du bien-être de ses habitants, traduisant sa grande motivation pour obtenir la quatrième fleur. Des atouts indéniables qui ont permis au Conseil National des Villes et Villages fleuris d'évaluer le haut niveau d'implication d'Orléans dans ces domaines et de lui attribuer le dernier échelon du label.

### **L'impact du label**

Dans un premier temps, ce label permet à la Ville d'Orléans d'asseoir sa politique globale environnementale et de gestion de l'espace public. Dans un second temps, il joue un rôle de sensibilisation des habitants au respect de l'environnement. Enfin, les 4 fleurs représentent un réel outil de promotion territoriale et touristique, et répond à l'ambition d'Orléans, capitale régionale et ville jardin.

### **Infos +**

- 257 communes sont labellisées 4 fleurs en France
- Ormes, Olivet, Saint-Cyr-en-Val sont également labellisées 4 fleurs
- Saran, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Denis-en-Val sont labélisées 3 fleurs
- La Chapelle-Saint-Mesmin, Combleux, Ingré sont labellisées 2 fleurs
- Semoy, Boigny-sur-Bionne, Saint-Jean-de-Braye sont labellisées 1 fleur